



**CONTRAT ENTRE :
LA SOCIETE LOGITUD solutions
ET
LA MAIRIE DE TRIGNAC**

Contrat n° 20231335

Préambule

Le présent contrat détermine les modalités de maintenance par la Société LOGITUD solutions à la MAIRIE DE TRIGNAC du progiciel suivant :

MUNICIPOL PM Gen 5 : Référence de la Police Municipale

CONTRAT :

Entre :

MAIRIE DE TRIGNAC
Hôtel de Ville
11 place de la Mairie
44570 TRIGNAC
Désigné ci-après "le client"
Représentée par le Maire,

D'UNE PART,

Et,

La Société LOGITUD solutions, SAS,
Siège social : ZAC du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher - 68200 MULHOUSE
Registre de Commerce de Mulhouse n° TI 481 259 596 (2005 B 201)
Siret n° 481 259 596 00023

Représentée par Monsieur Benoît ROTHE Président Directeur Général,
Agissant pour le compte et au nom de ladite Société,

D'AUTRE PART,

Article I : Objet du contrat

La Société LOGITUD solutions s'engage à fournir au client, qui accepte, le service de maintenance du progiciel cité en préambule dans les conditions prévues au présent contrat.